



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la motion

Mme Jessica Ruedin : Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreuusiennes

Président : Angelo Giuliano (PLR)
Membres : Geneviève Brunner (PLR)
Matthieu Burkhart (ML)
Mario Gori (SOC)
Catherine Morel (UDC)
Romain Pilloud (SOC)
Pascal Rossier (PLR)
Jessica Ruedin (Les Verts)
Laetitia Sivis (SOC)
Quentin Talon (DA)

La commission chargée d'examiner la motion citée en titre s'est réunie le mercredi 9 février 2022 à 19h00 à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens.

La municipalité était représentée par Messieurs Florian Chiaradia, conseiller municipal en charge du dicastère Équipements publics et mobilité, et Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal en charge du dicastère Économie, culture et tourisme. La commission remercie les membres de la Municipalité pour leurs explications et leurs éclaircissements durant la séance.

La commission a confirmé le soussigné à la présidence de la séance. La parole a été donnée à la motionnaire, puis aux représentants de la Municipalité avant une discussion générale des commissaires.

1) Remarques liminaires

Les expressions "le commissaire" ou "la commissaire" sont utilisés dans le présent rapport indifféremment quel que soit le genre des membres de la commission et inversement.

Le présent rapport constitue une synthèse des discussions de la commission, l'ordre des arguments présentés n'est ainsi pas fidèle au déroulement des débats.

2) Texte de la motion

Pour rappel, le texte de la motion de Madame Jessica Ruedin déposée le 15 décembre 2021 est reproduit ci-après:

"Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Chères et chers collègues,

Je pense que cette intervention ne sera une surprise pour personne et que vous pardonnerez en conséquence le dépôt de cette motion lors de notre dernière séance de l'année, malgré nos traditions.

En effet, le Marché de Noël que la Commune accueille chaque année depuis bien longtemps, bat son plein depuis le 19 novembre dernier. Toutefois, les nuisances liées au trafic, déjà bien présentes lors des précédentes éditions, n'ont pas été résolues, bien au contraire. Les voitures qui engorgent le centre-ville patientent pendant des heures pour rentrer dans les parkings souterrains, bouchent le centre-ville, génèrent bruit et pollution et j'en passe, rendant cette période invivable pour les montreusiennes et montreusiens.

Cette situation n'est pas une fatalité. En 2019, alors que la Fête des Vignerons attirait plus de 40'000 personnes par jour dans une commune voisine, quelque 85% des spectateurs sont venus à la manifestation en transports publics ou en mobilité douce. Les 15% restants se sont stationnés dans des parkings en périphérie, arborant des tarifs dissuasifs et permettant de financer une partie des coûts du plan de mobilité. Résultat, le 1er août 2019, alors que près de 100'000 personnes se sont rendues à cette manifestation, aucun bouchon n'a été constaté à Vevey ou dans les communes périphériques, aucune remontée de file sur l'autoroute, et les rues se sont retrouvées pacifiées au centre-ville.

Cet exemple est parlant, et prouve qu'une grande manifestation peut maîtriser la mobilité de ses visiteurs, pour la satisfaction de toutes et tous. Le public planifie son arrivée et ne patiente pas des heures dans le trafic, les activités des acteurs économiques (livreurs, médecins, services de sécurité, etc.) peuvent continuer leurs activités avec le moins de désagréments possibles et les habitants peuvent rentrer chez eux facilement et profiter de leur ville sans bruit ou pollution liés au trafic. L'organisateur, quant à lui, bénéficie également de la mise en place d'un plan de mobilité, qui lui permet de véhiculer une image positive avec un événement qui est bien organisé, accessible facilement et sans frustration. Bref, en un mot, tout le monde a à gagner d'un plan de mobilité.

Voici quelques pistes, non exhaustives, qui pourraient être mises en place par la Municipalité:

- conditionner les autorisations de grandes manifestation à l'élaboration d'un plan de mobilité ;*
- conditionner les subventions communales à l'élaboration d'un plan de mobilité.*

Afin de soutenir les organisateurs dans cette démarche, la Commune pourrait par exemple :

mettre à disposition des organisateurs son terrain situé dans le quartier des Fourches à Villeneuve en tant que parking temporaire périphérique ;

- valoriser le P+R de Chailly en proposant par exemple des billets transports publics et stationnement combinés spéciaux pour les manifestations ;*
- interdire le stationnement des véhicules sur la route cantonale, qui bloquent les transports publics ;*
- modifier la tarification des parkings souterrains au centre-ville dont elle est propriétaire de manière dissuasive dès la 2e heure de parcage ;*
- renforcer les contrôles de police sur le territoire pour amender les contrevenants (ex. amendes de stationnement) ;*
- demander le soutien de la Protection civile pour trier le flux de véhicules à l'entrée de la ville pour laisser entrer uniquement les habitants dans l'hypercentre ;*
- mettre en place des accès privilégiés pour la mobilité douce (cheminements piétonniers suffisamment larges, parkings vélos) et pour les transports publics.*

Bien sûr, ces propositions ne sont pas exhaustives, mais permettent de montrer la marge de manœuvre et le rôle que peut jouer la Commune en accompagnement des organisateurs de manifestation dans le cadre de

l'élaboration d'un plan de mobilité.

Par conséquent, cette motion demande à la Municipalité d'exiger un plan de mobilité pour toutes les grandes manifestations de Montreux.

Je demande le renvoi de cette motion en commission."

3) Position de la motionnaire

La motionnaire explique l'origine et les motifs de son initiative: les problèmes de circulation rencontrés pendant le Marché de Noël ont été importants, autant en fréquence qu'en intensité. La ville de Montreux est certes une ville d'accueil qui héberge de nombreuses manifestations, les plus notoires étant le Marché de Noël et le Montreux Jazz Festival, mais les nuisances doivent être évitées ou modérées, il en va de l'image de la Commune auprès des visiteurs ainsi que de la quiétude de ses habitants.

La Fête des Vignerons, pour laquelle la motionnaire a œuvré lors de l'édition de 2019, est citée en exemple: le plan de mobilité mis en place pour cet évènement, prévoyant un stationnement payant en périphérie et des bus-navettes acheminant les visiteurs au centre-ville, a été une réussite, notamment lors de la journée du 1er août, qui a accueilli près de 100'000 personnes. Cette façon de faire a contribué à éviter tout embouteillage en ville de Vevey et a offert ainsi confort et bien-être aux hôtes et à la population.

La motionnaire précise qu'elle ne souhaite pas imposer une charge supplémentaire aux organisateurs d'évènements et évoque quelques pistes visant à mettre en place des mesures stratégiques d'entente avec les autorités: par exemple, le site des Fourches du côté de Villeneuve est mentionné comme une aire possible de stationnement, avec une tarification permettant de financer les transports publics vers le lieu de la manifestation.

4) Position de la Municipalité

Les représentants de la Municipalité précisent que la mobilité est un enjeu important lors de tout évènement, et que des concepts plus ou moins élaborés en fonction de l'importance de la manifestation sont mis en œuvre dans la mesure du possible. Le cas du Marché de Noël de 2021 est cependant un cas particulier, en ce sens que la fréquentation a été nettement supérieure aux attentes, notamment en raison de la situation pandémique: les visiteurs se sont précipités à chaque occasion propice, craignant que de nouvelles mesures du Conseil fédéral ne soient édictées. Le plan de mobilité n'a ainsi pas été suffisant dans ces circonstances.

Le fait que le Marché de Noël soit une manifestation gratuite a également un impact, car sans billetterie, il est impossible de prévoir le nombre de visiteurs et aussi plus difficile de communiquer sur les éventuelles mesures mises en place.

La Municipalité reconnaît que cette problématique a engendré inconfort pour les hôtes et pour les habitants, avec le risque aussi de problèmes d'accessibilité pour les services de secours. Des mesures correctives ont ainsi dû être prises en urgence, comme par exemple la présence permanente des pompiers en caserne et l'intervention de la Protection civile pour fluidifier la circulation. Le fait que les terrasses sur la Grand-Rue aient été maintenues a également constitué un facteur aggravant.

Un débriefing avec l'Etat major cantonal de conduite et l'organisateur du Marché de Noël a été organisé au terme de la manifestation afin de discuter de ces problèmes et revoir le concept de mobilité.

Les représentants de la Municipalité ont également évoqué les évolutions intervenues au fil des années dans le cadre des grands évènements montreusiens: ainsi, les véhicules gérés par la Protection civile dans

les parkings périphériques (secteur de Chailly et route cantonale 780) pour le Montreux Jazz Festival étaient estimés à 66'000 en 2003, alors que l'édition 2019 n'en a compté que 25'000.

Le plan de mobilité existant jusqu'à ce jour, soit de faire stationner les véhicules sur la route cantonale à l'est (400 véhicules) et à l'ouest (600 véhicules) a fonctionné les dernières années, mais cette manière de faire n'est plus privilégiée par la Municipalité car elle favorise indûment les modes de transports privés au détriment des utilisateurs des transports publics.

La volonté de modifier et adapter les concepts de mobilité est ainsi clairement établie: le stationnement sur le domaine public hors cases prévues à cet effet, qui ne peut être facturé, n'entre plus en ligne de compte actuellement.

Le système qui prévalait par le passé, avec filtre opéré par la Protection civile dans le secteur de Chailly, n'est pas non plus envisageable à l'heure actuelle, car il créait des perturbations sur l'autoroute et également parce que la zone de la Foge n'est plus propice au stationnement.

Par ailleurs, les missions de la Protection civile ont évolué, les effectifs ont baissé, sans parler de la situation pandémique qui a fait que les ressources disponibles étaient amoindries: de ce fait, il n'est plus possible de faire intervenir ses services pour faire parquer les véhicules comme par le passé; il sont sollicités uniquement pour la gestion des flux de circulation, notamment en cas de congestion du réseau routier.

Pour ce qui est de la solution du terrain des Fourches à Villeneuve, deux désavantages majeurs sont cités: d'une part, le Canton exige de dépolluer le site en cas d'utilisation comme aire de stationnement (coût évoqué: environ un million de francs), d'autre part, il est situé relativement loin du centre de Montreux.

Il est relevé en outre que le concept mis en place lors de la Fêtes des Vignerons n'est pas transposable tel quel à Montreux, au vu des difficultés pour trouver des sites adaptés. Un besoin de 1'000 places de stationnement par jour pour les grandes manifestations est nécessaire, mais aucun site pouvant accueillir la totalité de ces véhicules n'est disponible dans un périmètre relativement proche.

La Municipalité relève enfin qu'elle souhaite poursuivre la tendance vers le report modal et que certaines solutions évoquées par la motion sont ou ont déjà été étudiées, afin que les visiteurs, les habitants ainsi que les personnes de passage puissent profiter d'une situation pacifiée.

5) Discussion générale des commissaires (et réponses municipales aux questions soulevées)

La motionnaire est satisfaite de la volonté municipale de travailler dans le sens de sa motion, qui laisse une certaine liberté à la Municipalité d'explorer les pistes évoquées.

La plupart des commissaires relèvent qu'un concept de mobilité est nécessaire pour les grandes manifestations montreusiennes. Les problèmes principaux résident dans la pluralité des types d'évènements qui ont lieu sur le territoire communal, dont certains ont lieu en concomitance (par exemple le Marché de Noël et le Montreux Comedy Festival).

La Municipalité estime qu'un seul concept de base, adaptable en fonction de l'importance de l'évènement, par exemple en prévoyant une montée en puissance, est tout à fait envisageable.

Un commissaire évoque que les nuisances ne sont pas constituées uniquement de problèmes d'inconfort, mais sont également sources de problèmes environnementaux, car les valeurs limites d'émissions (notamment dioxyde d'azote) sont souvent dépassées lorsque des colonnes de véhicules se forment.

D'autre part, l'importance de l'offre de places de stationnement au centre ville constituerait à ses yeux un

problème, car les véhicules sont en quelque sorte "aspirés" au centre. Le but idéal serait d'empêcher les véhicules d'y accéder. Par ailleurs, le fait de fluidifier le trafic motorisé ne règle pas tous les problèmes, car cela n'implique pas un surcroît de places de stationnement et ne résout pas le problème de pollution.

La Municipalité, de même qu'une minorité de la commission, souligne que l'on ne peut pas contraindre les gens à utiliser un parking périphérique et que certaines personnes ont la nécessité d'accéder au centre-ville en véhicule privé.

Il est relevé que le stationnement sur la route cantonale pose problème pour les transports publics ainsi que pour les piétons et les cyclistes, et qu'il n'est pas envisageable de reporter les difficultés de circulation dans les villes voisines.

Certains commissaires pensent que les mesures incitatives devraient être doublées de mesures dissuasives, avec comme objectif final de diminuer le volume de circulation. Il serait ainsi intéressant d'obtenir des statistiques sur l'origine et le mode de déplacement des visiteurs, ce qui permettrait de mieux cibler les mesures.

Quelques commissaires font part de leur scepticisme quant aux mesures ou solutions contenues dans le texte de la motion: ainsi, il n'est pas acceptable selon eux que les organisateurs de manifestations supportent la charge financière ou opérationnelle de la mise en place de plans de mobilité. Cela poserait également problème en cas de simultanéité de manifestations. Chacun devrait ainsi mettre en place son propre concept et cela n'est pas envisageable.

En outre, la gestion du domaine public est du seul ressort des autorités (Commune et police), qui doivent veiller à ce que les flux de circulation n'entravent pas les services d'urgence, et la Commune peut engager sa responsabilité en cas de problème.

Ainsi, une minorité de commissaires n'adhère pas aux mesures citées dans le texte de la motion: mettre la charge sur les organisateurs n'est selon eux pas souhaitable, la Commune devrait développer un concept général unique, adaptable aux différents événements, quitte aux organisateurs de se charger de la communication du concept et de faire les démarches administratives nécessaires, par exemple auprès des acteurs de transports publics. Il ne faudrait en tous cas pas conditionner la tenue d'une manifestation ou d'un événement ou une subvention à la mise sur pied d'un plan de mobilité par l'organisateur seul.

Il en ressort à leur avis que l'outil de la motion ne serait peut-être pas adapté dans ces circonstances; la motionnaire confirme cependant qu'elle ne souhaite pas transformer sa motion en postulat et souligne que la motion demande à la Municipalité d'exiger des plans de mobilité pour les grandes manifestations. Les propositions évoquées dans le texte et en séance sont des pistes, qu'il s'agira d'explorer, pour ne retenir que les plus pertinentes ou en proposer de nouvelles. Dans tous les cas, un plan de mobilité ne peut pas être mis en place par l'organisateur seul, ou par la Municipalité seule. Il s'agit dans d'un partenariat qui requiert un engagement et une étroite collaboration entre les organisateurs et la Municipalité.

Malgré les explications de la la motionnaire, une minorité de commissaires insiste sur le fait que la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre de plans de mobilité ne doit en aucun cas être mise à charge des organisateurs, car cela aboutirait à des solutions inadaptées et différentes de cas en cas. Un concept efficace ne pourrait être institué que par la Municipalité, qui connaît les particularités géographiques du territoire communal ainsi que les bases légales nécessaires à l'établissement d'une solution de mobilité pérenne. La motion, telle que rédigée, ne sera pas soutenue par certains commissaires pour cette raison.

Plusieurs idées sont ensuite suggérées: **a)** utilisation des parkings de centres commerciaux, notamment ceux de Villeneuve; **b)** coopération avec les villes voisines; **c)** création d'un circuit à sens unique au centre-

ville.

a) la possibilité de stationner les véhicules dans les parkings des centres commerciaux de Villeneuve a été étudiée par la Municipalité, il s'agit d'une piste possible, toutefois uniquement les dimanches et jours fériés, qui pourrait être utilisée dans le cadre d'une montée en puissance du concept en cas de très forte affluence; mais il faudrait pour cela des parkings d'une certaine ampleur, afin de ne pas disperser les sites de stationnement; de plus, ils sont situés à une certaine distance des transports publics, ce qui pourrait causer des difficultés de mise en œuvre;

b) des contacts avec les villes voisines (Vevey et La Tour-de-Peilz à l'ouest, Villeneuve, Roche et Noville à l'est) ont déjà été initiés par le passé, il s'agira pour l'avenir d'intensifier les contacts afin de faire émerger de nouvelles solutions;

c) l'idée d'un circuit à sens unique est intéressante à plus d'un titre pour une partie des commissaires ainsi que pour la Municipalité: elle aurait un avantage certain, notamment pour ce qui est de la ligne de bus 201 ainsi que pour l'accessibilité aux véhicules de secours. Certains tronçons de routes pourraient même être complètement fermés à la circulation privée. Les problèmes de circulation proviennent souvent de conflits de flux, l'idée du circuit serait de créer un seul flux, ce qui contribuerait à fluidifier le trafic.

Un des désavantages serait par contre de reporter une partie de la circulation sur d'autres axes, notamment la Rue de la Gare, site scolaire.

L'analyse de cette solution sera menée en détail par la Municipalité, afin de déterminer sa faisabilité et son opportunité.

Au terme de débats nourris, les représentants de la Municipalité concluent que la solution qui sera proposée en cas d'acceptation de la motion devra être équilibrée, afin que les organisateurs d'évènements, qui servent l'écosystème économique montreusien, ne soient pas préterités et qu'un partenariat avec les autorités soit institué.

Au terme du vote, la prise en considération de la motion est acceptée par 7 commissaires, contre 3 refus.

La séance a été levée à 20h47.

Conclusion

En conclusion, c'est par 7 voix pour, 3 oppositions et aucune abstention que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter la prise en considération de la motion de Madame Jessica Ruedin "Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes".

7 oui, 3 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Angelo Giuliano (PLR)